

PRODUCTION VÉGÉTALE



Diagnostic de conversion à l'agriculture biologique

Produire en agriculture biologique sur mon exploitation : est-ce possible ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Exploitation en production végétale (arboriculture, viticulture grande culture en réflexion sur une conversion biologique de son exploitation)

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Réaliser un diagnostic du système de production afin de prendre en compte les points clés d'une conversion en agriculture biologique de l'exploitation

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

- Disposer d'une analyse de l'ensemble de son système d'exploitation en regard du cahier des charges de production en agriculture biologique
- Bénéficier d'un éclairage des problèmes potentiels et de leurs réponses possibles dans un cadre « production bio »

NOS ATOUTS

- Objectivité et indépendance du conseiller
- Connaissances du conseiller :
 - des territoires, des pressions sanitaires
 - des différentes réglementations liés à la culture donnée
 - des compétences disponibles
- Connaissance des systèmes de production

NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Sur rendez-vous, deux conseillers (Chambre d'Agriculture et ARDAB) se rendent sur l'exploitation afin d'analyser et mettre en évidence les points forts et les points faibles du système en place en vue de la conversion de l'exploitation, ainsi que les points de vigilance à avoir.

Cette visite permet :

- Le recensement des activités, du parcellaire, des pressions phytosanitaires, de la main d'œuvre disponible, des circuits de distribution
- Des échanges sur les adaptations à prévoir
- Une analyse économique du projet

LES INTERVENANTS :

- Un conseiller de la Chambre d'Agriculture spécialisé dans la production donnée
- Un conseiller spécialisé ARDAB (Association Régionale de Développement de l'Agriculture Biologique Rhône Loire)

DUREE :

De 2 à 4 mois pour le diagnostic

Possibilité d'une visite 18 mois après pour faire le point sur les pratiques

TARIFS :

Prestation réalisée sur devis sur la base des tarifs en cours du catalogue des services

LIVRABLES

Un diagnostic élaboré conjointement par les 2 techniciens qui comprend :

- une présentation de la situation actuelle de l'exploitation
- une présentation de la simulation de conversion avec plusieurs hypothèses
- la prise en compte des changements techniques et économiques
- Une proposition d'adaptation du système d'exploitation à envisager pour une meilleure réussite du projet
- Un avis motivé des techniciens sur le projet

NOS RÉFÉRENCES

- Plus de 160 conversions accompagnées en 10 ans pour l'ensemble des productions dans la Loire.

CONTACT

LE CONSEILLER PRODUCTION VEGETALE : 04 77 92 12 12

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



3 Implantations proches de vous :
Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

